

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2026

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2850)

Tombé

N° CL686

AMENDEMENT

présenté par
M. Caure, rapporteur et M. Albertini, rapporteur

ARTICLE 2 QUATER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« une piste d'hippodrome ou du »

les mots :

« la piste d'un hippodrome ou d'un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.